

MUNICIPALITÉ DE STOKE

PROCÈS-VERBAL ASSEMBLÉE ORDINAIRE Du mardi 2 juillet 2019 à 19 h

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Lecture et adoption des procès-verbaux des assemblées
3. Correspondance
4. Période de questions
5. Demandes écrites ou verbales
 - 5.1 Demande publicité 40^e du Centre d'action bénévole de Windsor
 - 5.2 Demande d'aide financière 2^e et 3^e âge
6. Comités et dossiers à traiter
 - 6.1 Administration et finances
 - 6.1.1 Changement d'étude légale
 - 6.1.2 Aide financière et cautionnement de la CDSE
 - 6.2 Aménagement, urbanisme et environnement
 - 6.2.1 Renouvellement Conseil régional en environnement
 - 6.2.2 Rapport Escouade verte 2019
 - 6.2.3 Entente inter-municipale cueillette du verre
 - 6.2.4 Élargissement du territoire desservi par bacs bruns
 - 6.2.5 Acceptation provisoire rue Émerilda, Les Sommets du village
 - 6.3 Culture
 - 6.3.1 Journées de la culture 2019
 - 6.4 Immobilisation et bâtiments
 - 6.4.1 Achat lettrage sur façade hôtel de ville
 - 6.5 Loisirs
 - 6.5.1 Rapport 2018-2019 Réseau Biblio Estrie
 - 6.6 Ressources humaines
 - 6.6.1 Embauche d'un journalier préposé aux parcs, espaces verts et bâtiments
 - 6.7 Sécurité publique
 - 6.7.1 Dépôt Lettre au conseil de la MMQ – Schéma couverture de risque
 - 6.7.2 Achat divers au service incendie
 - 6.8 Voirie
 - 6.8.1 Plan et devis RIRL – Volet 3 chemin du Lac et Pinard
7. Remise des rapports des officiers municipaux.
8. Trésorerie et finances
 - 8.1 État prévisionnel de la situation
 - 8.2 Dépôt du rapport de délégation de compétence et liste des dépenses mensuelles
9. Autres sujets
10. Avis de motion
 - 10.1 Présentation et avis de motion d'une modification au Règlement 460 zonage : garde de poules à des fins personnelles
11. Règlements
12. Invitations
 - 12.1 Traditions du monde
 - 12.2 Sommet des Premières nations et des municipalités
13. Varia
14. Période de questions
15. Clôture et levée de l'assemblée

« Une vision sans action n'est qu'un rêve. L'action sans la vision ne mène nulle part. Une vision accompagnée de l'action peut changer le monde. »

N° 2350

PROCÈS-VERBAL de la réunion ordinaire, tenue par le conseil municipal de Stoke, au bureau municipal, situé au 403, rue Principale, Stoke, le **mardi 2 juillet 2019 à 19h.**

Sont présents le maire suppléant Steeves Mathieu, les conseillères Lucie Gauthier et Mélissa Théberge, les conseillers Sylvain Chabot, Daniel Dodier, Mario Carrier.

Est absent : le maire Luc Cayer

La séance est présidée par le maire et Sara Line Laroche, secrétaire-trésorière et directrice générale est également présente et agit comme secrétaire.

Le maire ayant constaté le quorum, il ouvre la séance.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2019-150

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2. Lecture et adoption des procès-verbaux des assemblées

Dispense de lecture du procès-verbal est demandée. Tous les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie des procès-verbaux au moins deux jours avant la présente séance, déclarent les avoir lus et renoncent à leur lecture.

Il est proposé par le conseiller Mario Carrier et résolu :

Rés. 2019-151

D'adopter le procès-verbal du 3 juin 2019 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. Correspondance

La directrice générale dépose le rapport de correspondance reçue entre le 1^{er} et le 30 juin 2019.

La correspondance et ledit rapport peuvent être consultés au bureau municipal durant les heures régulières d'ouverture.

4. Période de questions

Quelques questions sont adressées au conseil.

5. Demandes écrites ou verbales

5.1 Demande publicité 40^e du Centre d'action bénévole de Windsor

ATTENDU QUE le journal L'Étincelle produit une page spéciale pour souligner les 40 ans du Centre d'action bénévoles de Windsor;

ATTENDU QUE la municipalité est fortement sollicitée pour aider les organismes communautaires de la région.

Il est proposé par le conseiller Daniel Dodier et résolu :

Rés. 2019-152

DE ne pas participer au tirage spécial du journal afin de garder les sommes pour de l'aide directe aux organismes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5.2 Demande d'aide financière 2^e et 3^e âge

ATTENDU QUE des cours de yoga sont dispensés au Centre communautaire de Stoke spécialement pour les gens du 2^e et 3^e âge;

ATTENDU QUE le groupe Fadoq souhaite l'aide de la municipalité pour offrir ces cours à coûts moindres pour ses membres.

Rés. 2019-153

Il est proposé par le conseiller Sylvain Chabot et résolu :

DE donner une aide financière de 400\$ à même le budget de subvention aux organismes de la communauté pour l'activité yoga aux membres de la Fadoq de Stoke.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6. Comités et dossiers à traiter

6.1 Administration et finances

6.1.1 *Changement d'étude légale*

ATTENDU QUE les avocats qui représentent la municipalité changent de cabinet;

ATTENDU QUE l'ensemble des dossiers sera aussi transféré;

Il est proposé par le conseiller Mario Carrier et résolu :

Rés. 2019-154

D'autoriser la directrice générale à signer l'avis de transfert passant nos dossiers au cabinet Cain Lamarre s.e.n.c.r.l. aux mêmes conditions.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.1.2 *Aide financière et cautionnement de la CDSE*

Une rencontre citoyenne a eu lieu le 13 juin dernier pour entendre les citoyens sur une possible aide financière et/ou un cautionnement de la CDSE en tant que promoteur du projet de construction d'un bâtiment à des fins de développement économique.

Le conseil municipal a pris bonne note des questions et commentaires lors de cette rencontre et fera un suivi auprès de ses conseillers juridiques.

6.2 Aménagement, urbanisme et environnement

6.2.1 *Renouvellement Conseil régional en environnement*

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2019-155

DE renouveler l'adhésion au CREE pour 50 \$.

DE désigner la conseillère Lucie Gauthier comme représentante de la municipalité habilitée à siéger au CREE.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.2.2 *Rapport Escouade verte 2019*

La directrice générale et secrétaire trésorière dépose le rapport de l'Escouade verte 2019. Les membres du conseil en ont pris connaissance. Les données contenues dans le rapport pourront être utilisées afin de contribuer à la prise de décision sur les sujets liés à l'environnement.

6.2.3 *Entente inter-municipale cueillette du verre*

ATTENDU QUE la MRC a résolu de mettre en place des conteneurs pour la récupération du verre à différents endroits sur son territoire;

ATTENDU QUE les parties désirent conclure une entente inter-municipale afin de déterminer les rôles et responsabilités de chacune des parties.

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2019-156

QUE la municipalité de Stoke accepte de signer l'entente inter-municipale en matière de gestion des conteneurs de récupération du verre telle que soumise aux membres du conseil;

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer l'entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.2.4 Élargissement du territoire desservi par bacs bruns

ATTENDU QUE le territoire à être desservi par les bacs bruns (matières organiques) a été déterminé à l'automne 2018;

ATTENDU QUE ce territoire pourrait être délimité de manière plus efficace en termes de service et de transport.

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2019-157

QUE certaines rues ou routes déjà desservies seront prolongées et certaines rues ou routes dans le périmètre désigné seront desservies.

D'autoriser la directrice générale à acheter, selon la Politique de gestion de contrats en vigueur, et livrer les bacs bruns nécessaires.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.2.5 Acceptation provisoire rue Émérilda, Les Sommets du village

ATTENDU QUE les travaux de la nouvelle rue Émérilda sont terminés;

ATTENDU QUE les recommandations de la firme WSP inc. concernant la conformité des travaux réalisés à ce jour.

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2019-158

D'autoriser la directrice générale à signer la réception provisoire des travaux sous la recommandation du directeur des travaux publics.

Le TOUT conditionnellement au respect de toutes les exigences légales et réglementaires.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

6.3 Culture

6.3.1 *Journées de la culture 2019*

Le comité culturel de Stoke inscrira des activités aux prochaines Journées de la culture les 27, 28 et 29 septembre. Le coût des activités, le cas échéant, sera payé à même le budget alloué au comité culturel.

6.4 Immobilisation et bâtiments

6.4.1 *Achat lettrage sur façade hôtel de ville*

Il est proposé par le conseiller Daniel Dodier et résolu :

Rés. 2019-159

D'accepter la proposition de Publiforme inc. pour la conception et la mise en place du lettrage en façade de l'hôtel de ville pour la somme de 2 450\$ plus taxes.

D'accepter l'achat d'affichage divers sur les portes et fenêtres de l'hôtel de ville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.5 Loisirs

6.5.1 *Rapport 2018-2019 Réseau Biblio Estrie*

La directrice générale et secrétaire trésorière dépose le rapport du Réseau biblio de l'Estrie 2018-2019. Les membres du conseil en ont pris connaissance.

6.6 Ressources humaines

6.6.1 *Embauche d'un journalier préposé aux parcs, espaces verts et bâtiments*

ATTENDU QU'un poste est vacant au service des travaux publics au poste de journalier – préposé aux parcs, espaces verts et bâtiments;

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2019-160

D'autoriser et d'entériner les décisions de la direction pour la procédure d'embauche d'un journalier – préposé aux parcs, espaces verts et bâtiments selon les termes de la convention collective en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.7 Sécurité publique

6.7.1 *Dépôt Lettre au conseil de la MMQ – Schéma couverture de risque*

La directrice générale et secrétaire trésorière dépose une lettre de la Mutuelle des municipalités du Québec concernant le schéma couverture de risque. Les membres du conseil en ont pris connaissance.

6.7.2 *Achat divers au service incendie*

ATTENDU QUE le directeur du service incendie a fait des demandes d'achats pour lesquels les crédits sont disponibles au budget.

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2019-161

D'autoriser les achats pour la somme totale de 1 500 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.8 Voirie

6.8.1 *Plan et devis RIRL – Volet 3 chemin du Lac et Pinard*

ATTENDU QUE la municipalité prépare une demande d'aide au Programme de Réhabilitation des infrastructures routières locales.

ATTENDU QUE les plans et devis sont nécessaires pour compléter la demande.

Rés. 2019-162

Il est proposé par le conseiller Daniel Dodier et résolu :

D'octroyer de gré à gré la préparation de plans et devis pour la réhabilitation du chemin du Lac à exp. Inc. pour la somme de 13 500 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

7. Remise des rapports des officiers municipaux.

Les différents rapports du directeur des travaux publics, du directeur du service incendie et de l'inspecteur ont été remis aux membres du conseil qui en ont pris connaissance.

8. Trésorerie et finances

8.1 État prévisionnel de la situation

La directrice générale et secrétaire trésorière dépose le rapport préliminaire de la situation financière au 30 juin 2019.

8.2 Dépôt du rapport de délégation de compétence et liste des dépenses mensuelles

CONSIDERANT QUE les fonctionnaires et officiers, en vertu du règlement numéro 521 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doivent préparer et déposer périodiquement au conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'ils ont autorisées ;

Il est proposé par le conseiller Mario Carrier et résolu :

Rés. 2019-163

QUE le conseil municipal accepte l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes payés et à payer dont le montant est de 172 069.83 \$ et détaillé comme suit :

Opérations courantes payées 38 485.58 \$ Opérations courantes à payer: 71 719.07 \$
Salaires payés : 61 865.18 \$

QUE le rapport soit déposé et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9. Autres sujets

10. Avis de motion

10.1 Présentation et avis de motion d'une modification au Règlement 460 zonage : garde de poules à des fins personnelles

Le projet de modification du règlement 460 zonage pour autoriser la garde de poules pour des fins personnelles reproduite en annexe A est présenté par la conseillère Lucie Gauthier.

Avis de motion est donné par la conseillère Lucie Gauthier

QUE la modification du Règlement 460 zonage pour autoriser la garde de poules pour des fins personnelles sera adoptée ultérieurement conformément à la loi.

11. Règlements

12. Invitations

12.1 Traditions du monde

Il est proposé par le conseiller Sylvain Chabot et résolu :

Rés. 2019-164

QUE la Municipalité de Stoke achète (ou rembourse l'achat) d'un billet au coût de 111.32\$ chacun pour deux représentants municipaux qui participeront au souper bénéfice qui aura lieu le 6 août prochain.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

12.2 Sommet des Premières nations et des municipalités

Rés. 2019-165

Il est proposé par le conseiller Daniel Dodier et résolu :

QUE la Municipalité de Stoke ne participe pas à l'activité pour 2019.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

13. Varia

14. Période de questions

Demande d'information a été répondue.

15. Clôture et levée de l'assemblée

Il est proposé par le conseiller Sylvain Chabot et résolu que la séance soit levée à 07 h 40.

Rés. 2019-166

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Luc Cayer
Maire

Sara Line Laroche
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

Je, Luc Cayer, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Cependant, ma signature ne vaut pas pour la résolution numéro _____ pour laquelle j'exerce le droit de veto prévu à l'article 142 (3) du Code municipal.

Luc Cayer
Maire

ANNEXE A

LE GROUPE ÉLEVAGE OU GARDE DE POULES À DES FINS PERSONNELLES

Le groupe élevage ou garde de poules à des fins personnelles, concerne uniquement l'élevage ou la garde de poules (ne comprend pas de coq) aux conditions suivantes:

1. Un maximum de 5 poules est autorisé et un minimum de 3 poules est exigé;
2. Il doit y avoir un usage résidentiel « habitation unifamiliale isolée (72-A) » et les activités d'élevage sont exercées aux fins personnelles des occupants de l'habitation;
3. La construction d'un bâtiment accessoire (poulailler) dédié partiellement ou entièrement à l'élevage ou la garde et l'aménagement d'un enclos extérieur est exigée. Les poules doivent être gardées en permanence à l'intérieur du poulailler et de l'enclos extérieur de manière à ce qu'elles ne puissent en sortir librement.

Ce poulailler et enclos extérieur est autorisé aux conditions suivantes :
L'implantation est permise uniquement dans la cour arrière et les cours latérales et pourvu que ce bâtiment et enclos soient situés à :

- au moins 2 m (6.56 pi) des lignes délimitant le terrain sans jamais être moindre que les marges minimales exigées pour un bâtiment accessoire dans la zone où se situe ce bâtiment dédié à l'élevage;
- au moins 15 m de tout cours d'eau, lac ou milieu humide;
- au moins 6 m d'un bâtiment principal sur un terrain adjacent et au moins 3 m d'un bâtiment principal sur le terrain;
- Un seul poulailler et un seul enclos sont autorisés par terrain;
- La hauteur maximale du poulailler et de l'enclos est fixée à 2,5 m;
- La superficie minimale du poulailler est fixée à 0,75 m² par poule et la superficie maximale est fixée à 10 m².